

COMMUNE DE SERGY
COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
EN DATE DU 8 NOVEMBRE 2016

(Sous réserve d'approbation par le Conseil Municipal)

Le Conseil Municipal s'est réuni le 8 novembre 2016 à 20 heures 30 sur convocation du Maire le 04/11/2016.

Etaient présents :

Mmes et MM. LINGLIN (Maire), JOUVE, RICO, CLEMENT, LANZA, POGGIOLI, HOMOLA, CHAPPUIS, CAQUOT, GAUTIER (à partir de 20h50), PENNESTRI, ZIEGLER, LABBADI (à partir de 21h30), GUI SOLAN, DELZEUX, SCALET, MANTZ

Etaient excusés :

Mme MOINE (procuration à Mme JOUVE)
Mme BUZON (procuration à M. CLEMENT)
Mme GAUTIER (jusqu'à 20h50)
M. LABBADI (jusqu'à 21h30)

Assistaient à la séance :

Mme BEVILACQUA-PEREZ (Secrétaire de Mairie)

Secrétaire de séance :

M. HOMOLA

ORDRE DU JOUR

1°) Approbation du conseil municipal du 4 octobre 2016

2°) Délibérations :

- 2.1 Renouvellement de la ligne de trésorerie
- 2.2 Conventions avec le centre sportif
- 2.3 Tableau des emplois : suppression/création de postes
- 2.4 Projet cirque : subvention au Sou des écoles
- 2.5 Création de poste
- 2.6 RD 984 : nouveau plan de financement du SIEA (EP)
- 2.7 Centre sportif : choix de la chaudière

3°) Tour de table et divers

I - Approbation du conseil municipal du 4 octobre 2016

Le compte rendu du conseil municipal du 4 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

II – Délibérations

1°) *Renouvellement de la ligne de trésorerie (appelée également ligne de préfinancement)*

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de valider le renouvellement de la ligne de trésorerie proposée par le Crédit Agricole pour un montant d'un million d'euros pour une durée d'un an.

Le taux proposé est de 1.70 %. Les frais de dossier de 2 000.00 € ne sont applicables que dans le cas où la ligne est utilisée.

Exemple : utilisation d'un million durant 30 jours

$(1 \text{ million} \times 1.70 \% \times 30 \text{ jours}) / 365 = 1\,397 \text{ €}$

M. Clément, adjoint aux finances, informe que, dans ce cadre, un appel de fond a été réalisé par la commune la semaine dernière, les dépenses ayant été réalisées plus rapidement que l'encaissement des recettes. Un point sur le budget sera réalisé d'ici la fin de l'année 2016.

Monsieur le Maire ajoute que la CFG 2016 est versée en général à la fin du mois de décembre par exemple. Il y a d'autres recettes en attente. Un point sur le budget sera fait par la commission finances d'ici le 15 décembre. Il précise que les choix budgétaires 2017 entraîneront selon le cas une consolidation de ce prêt de trésorerie par un emprunt ou pas.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer le renouvellement de la ligne de trésorerie telle que présentée ci-avant

Arrivée de Mme Gautier.

2°) *Conventions avec le centre sportif*

Plusieurs associations locales souhaitent utiliser le centre sportif de Sergy durant l'année scolaire 2016-2017.

Après avoir été étudiées en commission, Monsieur le Maire propose au conseil de l'autoriser à signer les conventions telles que proposées. Présentation des conventions avec le Tennis Club, le Twirling Club, Fun Sport et Sambaloelek.

Monsieur le Maire précise que ces conventions sont présentées au conseil pour des raisons règlementaires. Financièrement parlant, elles présentent peu d'intérêt, dans l'attente de la réalisation de travaux qui favoriseront un fonctionnement « plus rentable » du centre sportif.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions telles que présentées.

3°) *Tableau des emplois : suppression/création de poste*

Suite au transfert du service garderie périscolaire depuis le 1^{er} septembre 2016, Monsieur le Maire propose de modifier le temps de travail d'un agent titulaire (service cantine et TAP actuellement) afin de régulariser ses heures complémentaires et ainsi les inclure dans son contrat.

A ce titre, et suite à l'avis favorable du centre de gestion, Monsieur le Maire propose la suppression de l'emploi créé dans le passé et la création, par conséquent, de l'emploi correspondant à la situation actuelle (tableau ci-après).

EMPLOIS	SUPPRESSION	CREATION
1	situation actuelle	nouvelle situation proposée
	Agent d'animation 2ème classe	Adjoint d'animation 2ème classe
	Fonctions actuelles : agent de cantine/TAP	fonction : agent de cantine/ TAP/garderie périscolaire
	titulaire sur 18h/semaine annualisées	titulaire sur 30h15/semaine annualisées
	réalise 12h15mn complémentaires par semaine (annualisées) suite au transfert du service garderie	

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-VALIDE la suppression de l'emploi de 18h hebdomadaire et

-AUTORISE la création de l'emploi de 30h15mn hebdomadaire telle que présenté dans le tableau ci-avant

4*) *Projet cirque : subvention au Sou des écoles*

La directrice de l'école de Sergy propose un projet autour du cirque qui se déroulera en juin 2017 sur une quinzaine de jour et concernera toutes les enfants de l'école.

Présentation du projet :

Projet de découverte des activités du cirque en partenariat avec l'ETAC (Ecole des Techniques et des Arts du Cirque) qui mettrait à disposition les intervenants, le matériel et le chapiteau.

Le projet se déroulera sur deux semaines (si possible du 10 juin au 25 juin 2017) et concernera tous les élèves de l'école maternelle et primaire.

Une représentation finale sous le chapiteau sera proposée sous le chapiteau sans doute le jour de la kermesse de l'école (à préciser).

Le coût du projet est estimé à 16 633 € et pourrait être financé de la façon suivante :

-Actions organisées par l'école

-Subvention du Sou des Ecoles

-Participation financière et technique (les agents techniques seront sans doute sollicités) de la commune.

Madame Lanza, adjointe aux affaires scolaires, précise que les parents ne participeront pas financièrement à ce projet car cette activité se déroule durant le temps scolaire. Il est donc interdit de les solliciter.

Monsieur Pennestri regrette que certaines classes partent en voyage scolaire et pas d'autres. Certains élèves malchanceux ne sont ainsi jamais partis durant leur scolarité à Sergy. Il souhaite que cela change même s'il sait que la commune n'est pas en droit de l'exiger.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de subventionner le Sou des Ecoles à hauteur de 7 000 € pour aider au financement du projet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE le versement d'une subvention de 7 000 € au Sou des Ecoles de Sergy au titre de la mise en œuvre par l'école de l'activité cirque présentée ci-avant.

5*) *Création de poste*

Le poste d'agent d'accueil et d'assistance à Direction occupé actuellement à l'accueil de la mairie étant partiellement financé par une aide de l'Etat, il n'avait pas fait l'objet d'une création de poste conformément à la réglementation. L'aide de l'Etat se termine en janvier 2017.

Afin d'assurer la pérennité de ce poste, Monsieur le Maire propose au conseil de créer un poste d'agent d'accueil et d'assistance à la direction sur un grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour un temps de travail hebdomadaire de 35h à compter du 14 novembre 2016 sachant que l'agent occupant actuellement l'emploi aidé ne souhaite pas renouveler son contrat, ayant d'autres projets professionnels. Son contrat se terminera donc le 11 janvier 2017.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-AUTORISE la création d'un poste d'agent d'accueil et d'assistance à la direction sur un grade d'adjoint administratif de 2^{ème} classe pour un temps de travail hebdomadaire de 35h à compter du 14 novembre 2016.

6*) *RD 984 : nouveau plan de financement du SIEA (EP)*

Le 5 juillet dernier, le Conseil Municipal avait validé un plan de financement pour l'installation de l'éclairage public sur la RD 984 (Avenue du Mont Blanc à Sergy/tronçon de route perpendiculaire au bout du chemin de Cayroli côté St-Genis) pour des raisons de sécurité suite à un accident mortel.

Ce plan de financement a dû être remis à jour car il manquait un point lumineux.

Monsieur le Maire propose de valider le nouveau plan de financement pour lequel le « reste à charge » de la commune sur le budget estimé par le SIEA s'élève à 35 0861.04 € au lieu de 33 681.24 € voté le 5 juillet.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-VALIDE le nouveau plan de financement tel que présenté ci-avant

7*) Centre sportif : choix de la chaudière

Dans le cadre de la réflexion sur l'installation d'une nouvelle chaudière que la commission « Centre Sportif » a lancé depuis plusieurs semaines, trois entreprises ont répondu :

L'entreprise AMC à Saint-Genis-Pouilly, la société GERMAIN à Chatillon-en-Michaille et la société POISSON à Pringy.

Présentation du tableau comparatif par Monsieur Ziegler, conseiller délégué, sur la demande de Madame Moine, adjointe aux travaux, absente ce jour.

	AMC	POISSON	GERMAIN
Chaudière	BOSCH	VISSMANN VITOPLEX 100/	ATLANTIC GUILLO CONDENSECO
Puissance	350 kw	400 kw condensation	370 KW CONDENSATION
	19 489,30 €	13 525,20 €	16 156,00 €
Circuit chauffage/production eau chaude	24 902,92 €	37 543,83 €	20 472,01 €
Traitement eau	4 500,00 €	8 970,40 €	10 564,00 €
Mise en œuvre	14 550,00 €	5 054,00 €	6 789,00 €
Démontage évacuation déchèterie	7 977,78 €	4 378,00 €	0,00 €
Régulation-Electricité		6 058,00 €	10 787,00 €
Exécution	de suite	décembre	fin nov/dec
Total HT	71 420,00 €	75 529,43 €	64 768,01 €

Monsieur Ziegler souligne la proximité de l'installateur AMC, la simplicité de la régulation électronique, les coûts de maintenance peu élevés, limités à la fumisterie et à l'entretien annuel du brûleur. Il ajoute que n'importe quel professionnel peut intervenir sur cette installation.

Monsieur le Maire propose au conseil de valider le devis de la société AMC tel que préconisé par la commission en charge du dossier le 1^{er} novembre 2016 :

Le conseil municipal, à l'unanimité :

- CHOISIT la société AMC pour l'installation d'une chaudière neuve au centre sportif selon le projet présenté ci-avant et pour un montant de 71 420.00 €HT.

Arrivée de Monsieur Labbadi.

II*) Divers

Monsieur le Maire informe de l'intervention de Monsieur Bouvier, Président de la CCPG, afin de présenter le projet de réforme statutaire de la Communauté de Communes, intégrant entre autres, la loi Notre à compter du 1^{er} janvier 2017 et qui devra faire l'objet d'un vote du conseil municipal de Sergy d'ici le 31 décembre 2016.

Présentation du projet de réforme des statuts de la CCPG par Monsieur Bouvier, Président, chapitre par chapitre. Il informe que la prise de nouvelles compétences imposée par l'Etat aux EPCI (Etablissement Public de Coopération Intercommunale) entraîne automatiquement une modification de leurs statuts. C'est le cas de la compétence « Economie » et de la compétence « Tourisme » dès le 1^{er} janvier 2017 mais il y aura à venir d'autres compétences obligatoire qui sont déjà intégrées dans ce projet de statut comme l'eau potable par exemple déjà gérée par la CCPG et qui devient obligatoire pour tous les EPCI en 2020.

Un travail approfondi a été réalisé en intégrant également la compétence transport qui est optionnelle mais qui permettrait de traduire clairement une véritable volonté politique dans ce domaine à l'échelle du Pays de Gex. Cela étant, la CCPG ne s'engagera pas dans cette compétence sans avoir négocié avec le Département de l'Ain à ce sujet pour des raisons budgétaires évidentes.

Enfin, il insiste sur le fait que la CCPG et les communes du Pays de Gex ainsi que le Département se sont trop longtemps reposés sur la CFG (compensation franco-genevoise) et que la situation économique nécessite désormais d'aller chercher des subventions afin de gérer au mieux l'argent du contribuable.

Après quelques échanges, Monsieur le Maire remercie M. Bouvier qui quitte la séance.

Monsieur le Maire propose un tour de table.

Madame Jouve, 1^{ère} adjointe, informe qu'après plusieurs échanges les bénévoles de la bibliothèque ont décidé de ne pas faire appel à un salarié et préfèrent se « débrouiller entre eux ». Il est proposé au conseil de rembourser les déplacements et les frais de repas des bénévoles de la bibliothèque municipale qui l'accepte.

Elle tient également à remercier Madame Lanza pour l'installation des jeux pour enfants à Sergy-Haut qui sont particulièrement appréciés, les rires des enfants apportant entre autres de la gaieté dans cet espace.

Elle rappelle la cérémonie du 11 novembre qui se déroulera à 18h30.

Monsieur Mantz informe qu'une pétition contre le projet d'aménagement d'un karting est en cours.

Monsieur le Maire en profite pour rappeler la réunion publique à ce sujet le mercredi 16 novembre à 20h à la salle des fêtes. Dans le village les avis semblent partagés à ce sujet. Après étude, un choix sera fait par la municipalité.

Monsieur Homola, conseiller délégué, informe qu'il travaille avec Madame Jouve sur la création de jardins familiaux.

Madame Delzeux, conseillère, souhaite relancer la réflexion sur « Sergy 2035 », thème par thème car la démarche stagne.

Monsieur Rico, adjoint à l'urbanisme, informe qu'un ralentisseur de type écluse ou chicane devrait être installé prochainement sur l'avenue du Jura via des bornes mobiles afin de réaliser des tests qui permettront de décider d'un aménagement définitif.

Parallèlement, la réflexion est engagée pour la suite de l'aménagement de l'avenue du Jura : réunions de travail avec le géomètre, le Département de l'Ain puisque cette route est départementale, réunion de la commission travaux, sollicitation de la SNCF concernant la voie ferrée etc...

Concernant le projet de constructions d'appartements sociaux dont certains pour personnes âgées avec le bailleur Dynacité, une réunion s'est déroulée il y a quelques jours afin de préciser les modalités de « sélection » des locataires par la commune.

Concernant la ZAC, un premier cahier des charges a été rédigé et doit être relu en interne puis avec la commission aménagement si besoin avant une éventuelle validation.

Quant à la déclaration de projet (procédure d'urbanisme pour l'aménagement d'un collège à côté du centre sportif), la démarche doit être relancée.

Monsieur Clément, adjoint aux finances et à la communication, informe que le prochain Sergy infos sera édité en janvier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Prochaine réunion : mardi 6 décembre 2016 (sous réserve)
--